

DELIBERATION DD2024_072

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 21 juin 2024

LE 27 juin 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	51
Votants	72
Pouvoirs	21

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GRAND PÉRIGUEUX AUX TRAVAUX DU CAMPUS CONNECTÉ

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, M. LACOUR-COULON

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. SERRE, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, Mme LANDON, Mme REYS, M. VADILLO, Mme MOULHARAT, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
M. PROTANO donne pouvoir à Mme FAURE
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. MOTARD donne pouvoir à M. DOBBELS
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. PERPEROT
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. MARTY
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. DUCENE
M. CADET donne pouvoir à M. BIDAUD
M. DELCROS donne pouvoir à M. MARSAC
Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS
M. GASCHARD donne pouvoir à M. MOISSAT
Mme DUPUY donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BOURGEOIS

Mme CHERBERO donne pouvoir à M. BARROUX
Mme MONTEIL-MAYAUD donne pouvoir à M. JAUBERTIE

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 024-200040392-20240627-DD2024_072-DE



ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GRAND PÉRIGUEUX AUX TRAVAUX DU CAMPUS CONNECTÉ

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Conseil départemental de la Dordogne a ouvert le dispositif Campus Périgord dans les locaux universitaires de la Grenadière à Périgueux en septembre 2021.

Qu'aujourd'hui, le Campus Périgord continue d'accueillir les étudiants grâce à un dispositif novateur qui permet de suivre depuis ce site, une formation diplômante proposée par n'importe quelle université de France.

Qu'afin de permettre une montée en puissance du dispositif, il est envisagé d'aménager le rez-de-chaussée du bâtiment CANOPE (4 bis rue Albert Pestour à Périgueux).

Que ces travaux de rénovation et de remise en conformité du rez-de-chaussée de ce bâtiment comprennent 5 lots, à savoir le gros œuvre, les menuiseries intérieures-extérieures, les revêtements de sols, la plâtrerie- peinture, plomberie-sanitaire et électricité-courants faibles.

Que le Conseil départemental a lancé un appel d'offres dont les marchés ont été attribués le 30 mai par la commission d'appel d'offres. La réception des travaux est prévue pour début septembre prochain.

Qu'il sollicite une subvention au Grand Périgueux en vue de la réalisation de ces travaux.

Considérant que le Conseil départemental a adressé un courrier de sollicitation au Grand Périgueux en date du 11 mars 2024 afin qu'il puisse venir en co-financement de cette opération de 100 000 € HT, à hauteur de 50 %.

Que ce projet a été réévalué à 125 000 € HT et le Conseil départemental sollicite une subvention du Grand Périgueux à hauteur de 62 500 € HT.

Considérant que dans ce cadre et en réponse au nouveau courrier de sollicitation du Conseil Départemental, le Grand Périgueux a donné son accord de principe favorable pour participer financièrement à la réalisation des travaux.

Que le Grand Périgueux et le Conseil départemental seraient les deux seuls co-financeurs à part égale.

Que le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montant	%
Le Grand Périgueux	62 500 €	50
Le Conseil départemental	62 500 €	50
TOTAL	125 000 €	100%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'accorder le versement d'une subvention de 62 500 € au Conseil départemental pour la réalisation de cette opération
- Décide l'autorisation de programme suivante :

Autorisation de Programme	Budget 2024	Budget 2025
Extension de campus connecté	0	62 500

- Autorise à transmettre au Conseil départemental la présente délibération valant notification attributive de subvention

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 11/07/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 11/07/2024	Périgueux, le 11/07/2024
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE	Le Président Jacques AUZOU